

# 24 Rafale vendus au Qatar en échange d'un permis de construire illégal en Haute-Savoie en 2015 ?

écrit par Christine Tasin | 25 septembre 2017



*Avec son style kitsch et clinquant, la propriété jure un peu dans le paysage local.*

*À la frontière franco-suisse, le village de Nernier compte moins de 500 habitants.*

*Photos Le DL/Virginie BORLET/Grégory YETCHMENIZA*

Le Maire de Nautier a-t-il été contraint de signer le permis de construire illicite des Qataris ?

C'est la seule question qui vaille dans l'imbroglie évoqué dans l'article ci-dessous :

**Dans la petite commune de Nernier, en Haute-Savoie, la famille princière qatarie a pu se faire construire une grande propriété au bord du lac Léman, en s'affranchissant de la réglementation.**

**Nernier : passe-droit pour la famille royale qatarie**

Selon que l'on soit puissant ou misérable... Le cadre réglementaire peut parfois être assoupli. C'est le cas à Nernier, sur les rives françaises du Léman, où la famille princière qatarie a bénéficié d'un joli passe-droit, s'affranchissant de plusieurs contraintes légales avec la bénédiction de l'État.

Jassim Al-thani, membre de la famille princière qatari, est propriétaire d'une résidence secondaire dans ce village situé à moins de 30 km de Genève (Suisse). De la bâtisse acquise, il a fait une demeure cossue à l'architecture kitsch et massive, bordée de clinquants candélabres, de fontaines et d'une terrasse XXL.

Mais au-delà des seules atteintes esthétiques au style architectural ambiant, la propriété multiplie les irrégularités urbanistiques ( lire aussi ci-contre ). Une pergola et une plate-forme en béton – qui sert de « tapis » de prière – ont été plantées en zone non-constructible, la maison culmine deux mètres au-dessus du plafond légal, les terres alentours sont rachetées sous le manteau...

**Le fait du prince**

Dans la petite commune, toutes ces indécidatesses font un peu grincer. « La population demande des comptes, c'est normal », commente Marie-Pierre Berthier, maire du village depuis 2014. Et ce ne sont pas les seuls à tousser. Une première demande de permis de construire avait été retoquée par le préfet. Pas le second. En 2015, la première magistrate est contrainte de le signer, « au nom de l'État

français ». Et de ses intérêts. Car au moment où est autorisée la construction, se négocie au plus haut niveau de l'État l'achat de 24 Rafale par le Qatar pour un montant de 6,3 milliards d'euros.

Un État schizophrène

La signature du permis de construire nécessitera deux heures de tractations et laissera un goût amer à l'élue locale : « On m'a tenu la main. L'État se défausse sur la collectivité, mais ce n'est pas équilibré vis-à-vis de la population car cette construction présente des soucis d'urbanisme majeurs. »

Mais paradoxalement si l'État a forcé l'autorisation d'urbanisme, une plainte a dans le même temps été déposée par l'un de ses services, en l'occurrence la direction départementale des territoires (DDT). Le dossier sera jugé le 12 octobre devant le tribunal correctionnel de Thonon-les-Bains.

Les services de la préfecture de Haute-Savoie n'ont pas souhaité commenter le dossier.

<http://www.ledauphine.com/faits-divers/2017/09/24/passe-droit-pour-la-famille-royale-qatarie-tycw>

**Comment peut-on obliger un Maire à signer un permis de construire manifestement illégal ?**

En le prenant par les sentiments ? A cause de vous, les Rafale ne seront pas vendus... Un permis de construire contre la Raison d'Etat.

En faisant du chantage aux subventions ?

En lui promettant quelques avantages pour la commune en compensation ?

On n'en sait rien. Le Maire essaie d'acheter la paix en se présentant comme victime... C'est un peu court, Madame Berthier, il va falloir en dire un peu plus. Au tribunal le 12 octobre ?

On devine que celui qui a représenté Hollande est le Préfet de Haute-Savoie.

En 2015 ce n'était pas Pierre [Lambert](#), le préfet actuel, bien connu de Résistance républicaine pour avoir interdit une de nos manifestations.

En 2015 c'était Georges-François Leclerc, devenu depuis Préfet des Alpes maritimes. Fidèle serviteur des socialauds depuis des lustres, aurait-il pu refuser à Hollande de faire le sale boulot ?



Préfet de Haute-Savoie [depuis le 27 juillet 2012](#), Georges-François Leclerc a géré plusieurs dossiers épineux comme le projet de centre des congrès d'Annecy, l'[épizootie de Brucellose](#) chez les bouquetins du Bargy et la mise en place des nouvelles intercommunalités dans le département.

A Nice, il retrouvera son précédent chef de cabinet, Christophe-Noël du Peyrat, parti au conseil départemental des Alpes-Maritimes en février dernier (remplacé par [Guillaume Douhéret](#)).

>> Né en Corrèze, à Brive-la-Gaillarde, diplômé de l'Ena, Pierre Lambert a été en 1992-93 chef de cabinet de Ségolène Royal, déjà ministre de l'Environnement (gouvernement Bérégovoy).

Marié et père de deux enfants, il avait déjà été conseiller technique aux cabinets de Jean-Pierre Soisson, ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle en 1990-91, chargé du développement local, de la politique de la ville et de l'emploi rural, puis de Michel Durafour en 1991-92, ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et de la modernisation de l'administration.

<http://www.ledauphine.com/haute-savoie/2016/11/02/le-prefet-sur-le-depart>

Sera-t-il convoqué, interrogé ? Aura-t-on le mot de la fin ? L'Etat français gagnera-t-il et les Qataris devront-ils démolir tout ce qui ne respecte pas le règlement?

Comptez là-dessus et buvez de l'eau.